



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 7467

Texte de la question

M. Philippe Vasseur attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les brimades encore pratiquées dans les compagnies d'instruction de certains régiments. Si ces pratiques semblent isolées, elles n'en demeurent pas moins inacceptables dans une armée moderne. Après leur libération, de nombreux jeunes ne craignant plus les représailles font part de leur expérience et regrettent les comportements qu'ils ont eu à subir pendant leur service. Si l'apprentissage de la discipline et des techniques militaires est nécessaire dans nos armées, il n'excuse en aucun cas des pratiques qui portent atteinte à la personnalité, au moral ou au physique des personnels. L'actualité récente n'a-t-elle pas révélé que de telles pratiques existent encore dans certaines de nos prestigieuses écoles militaires ? Il lui demande ce qu'il entend faire pour éradiquer définitivement les brimades de notre armée.

Texte de la réponse

La pratique de brimades dans les unités militaires est totalement inacceptable et toujours sévèrement sanctionnée sur le plan disciplinaire ou pénal. On ne doit toutefois pas, en évoquant cette question, donner à croire que ces pratiques sont courantes. Leur caractère exceptionnel explique cependant le retentissement de cas isolés. Il appartient aux pouvoirs publics et aux élus de veiller à ce que ces pratiques ne portent pas atteinte à l'ensemble de la communauté militaire qui, en tant que communauté de citoyens responsables, condamne ces actes intolérables. Pour faciliter la prévention des brimades, des directives précises sont données par le commandement. La prise en compte des valeurs de cohésion et de respect des subordonnés est primordiale dans la formation des cadres, et notamment des gradés de contact. Dans les unités, dès lors que de telles pratiques sont identifiées, les procédures disciplinaires sont engagées dans les plus brefs délais, et le parquet en est saisi. Le ministre de la défense est immédiatement informé par la procédure des « événements graves » qui vient d'être améliorée. La volonté manifestée à plusieurs reprises par le ministre de la défense, et relayée par les états-majors, d'ouverture de la société militaire, de meilleure intégration des unités dans la vie de la cité, et d'amélioration du dialogue social dans les armées contribueront à éviter tout repliement des unités qui seront professionnalisées, facilitant en cela la prévention des comportements répréhensibles.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vasseur](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7467

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4422

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1638